




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

*Londres, le 29 mars.* — Le *Courier* dit que le comte Orloff a été introduit hier auprès du roi, à St-James, par lord Palmerston, et qu'il a présenté à S. M. ses lettres de créance.

Le même journal assure que la ratification de l'Autriche est arrivée, et que celle de la Prusse l'est de même, avec des ordres au comte de Bulow de l'échanger aussitôt que les autres quatre puissances l'auraient fait.

Le fond de la mission du comte Orloff n'est pas encore connu, mais on assure qu'il est d'accord avec les autres grandes puissances; le bruit a cependant couru à la bourse que cette mission du comte Orloff n'est rien moins que pacifique, aussi les rentes ont-elles eu une légère baisse.

*Du 30 mars.* — Les journaux du soir disent que le roi de Hollande a positivement refusé d'accepter le traité du 15 novembre, tel qu'il est actuellement, quoique le comte Orloff ait exposé à S. M. que l'empereur de Russie ratifierait, et qu'une résistance plus longue serait sans utilité, puis que la Belgique est maintenant sous la protection des cinq grandes puissances; le comte Orloff a cependant ajouté que son souverain ne se joindrait pas aux autres puissances pour contraindre le roi de Hollande.

— Le bruit court que lord Grey créera un petit nombre de pairs.

— On lit dans le *Globe* :

« Nous apprenons que le comte Orloff devait embarquer pour l'Angleterre, dimanche dernier, à bord du bateau à vapeur le *Surinam*. Nous avons de bonnes raisons pour être convaincus que, soit qu'il apporte ou non avec lui l'acquiescement du roi de Hollande au traité des 24 articles, il annoncera la ferme résolution de l'empereur de Russie d'agir de concert avec les quatre autres grandes puissances pour amener un résultat favorable, non-seulement aux intérêts d'un seul royaume, mais aussi à ceux de l'Europe entière; enfin que, tout en conservant les plus grands égards envers le roi Guillaume, il agira dans l'occasion comme il convient à un souverain intéressé au maintien de la paix générale qui existe, plutôt que comme un simple parent et ami »

— Le rapport du choléra du 29, à Londres est de 91 cas dont 45 décès. Le 30, il y a eu 64 nouveaux cas, et 34 décès.

**FRANCE.****AFFAIRES DE LA BELGIQUE.**

*Paris, le 30 mars.* — Le *Messenger* d'hier soir publie la note suivante, qu'il annonce être arrivée hier de La Haye par voie extraordinaire :

**NOTE ET DECLARATION DE LA RUSSIE.**

Le comte Orloff, après avoir rappelé dans les plus grands détails que, pendant tout le cours des négociations de l'affaire de la Belgique, il n'a cessé de donner à S. M. le roi des Pays-Bas, conformément aux déclarations de l'empereur son maître, des preuves non-équivoques de déférence et d'amitié; après avoir dit que le cabinet de La Haye ne lui refusera pas la justice de croire qu'il s'est acquitté de cette tâche avec zèle et persévérance, poursuit ainsi :

« Une adhésion volontaire aux arrangements que sanctionne le traité du 15 novembre, sur les amendements admissibles dans une transaction finale entre les deux pays, pouvait seule terminer d'une manière satisfaisante cette longue et pénible négociation.

« Le cabinet de S. M. le roi des Pays-Bas en a jugé autrement.

« S. Exc. ne se prononcera pas sur les motifs qui ont guidé S. M., dans cette circonstance décisive, ainsi qu'il l'a déclaré antérieurement.

« Il la reconnaît pour seule juge de sa détermination dans une cause qui touche de si près les droits de sa couronne.

« Mais S. M. I. ne saurait se dissimuler, et nous le disons avec un profond sentiment de peine, que le cabinet néerlandais a perdu sans retour une dernière occasion de terminer l'affaire belge d'une manière conforme à ses vrais intérêts; et ses alliés, surtout en Russie, chercheraient vainement encore les moyens de lui être utiles.

« L'empereur a loyalement rempli envers S. M. le roi des Pays-Bas les devoirs d'une amitié franche et sincère; mais il ne saurait oublier ceux que lui impose l'alliance européenne; moins encore ceux qu'il est appelé à remplir envers les peuples que la providence lui a confiés; ce sont ces obligations que S. M. I. doit consulter désormais, dans les déterminations qui lui restent à prendre relativement à l'affaire de la Belgique.

« En conséquence, S. M. I. a chargé le soussigné de faire la déclaration qui suit :

« Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et toutes les voies de conciliation pour aider S. M. le roi Guillaume à établir, par un arrangement à l'amiable et conforme tout à la fois à la dignité de la couronne et aux intérêts des sujets qui lui sont restés fidèles, la séparation des deux grandes divisions du royaume, S. M. ne se reconnaît plus la possibilité de lui porter dorénavant aucun appui ni secours.

« Quelque périlleuse que soit la situation où le roi vient de se placer, et quelles que puissent être les conséquences de son isolement, S. M., faisant taire, quoique avec un regret inexprimable, les affections de son cœur, croira devoir laisser la Hollande supporter seule la responsabilité des événements qui peuvent résulter de cet état de choses.

« Fidèle à sa promesse, elle ne s'associera point à l'emploi de moyens coercitifs qui auraient pour but de contraindre le roi des Pays-Bas par la force des armes à souscrire aux 24 articles; mais, considérant qu'ils renferment les seules bases sur lesquelles puisse s'effectuer la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, sauf les amendements admissibles dans un traité final entre les deux pays, S. M. I. reconnaît juste et nécessaire que la Belgique reste dans la jouissance actuelle des avantages qui résultent pour elle desdits articles, et notamment celui qui stipule la neutralité déjà reconnue en principe par le roi des Pays-Bas lui-même.

« Par une conséquence nécessaire de ce principe, S. M. I. ne saurait s'opposer aux mesures répressives que prendrait la conférence pour garantir et défendre cette neutralité, si elle était violée par une reprise d'hostilités de la part de la Hollande. Dans ce cas, si malheureusement il venait à se réaliser, S. M. se réserverait de se concerter avec ses alliés pour le mode le plus propre à rétablir promptement cette neutralité, afin de préserver la paix générale de toute atteinte.

« S. Exc. a cru devoir s'arrêter, ne se trouvant plus à même, dans la conjoncture actuelle, d'offrir à S. M. des preuves d'amitié et d'intérêt plus directement utiles, il abandonne à la sagesse du cabinet de la Hollande de considérer les conséquences d'un état de choses qu'une amitié sincère et désintéressée aurait voulu éviter. »

Après avoir remis à S. M. néerlandaise la déclaration ci-dessus, le comte Orloff lui demanda sa réponse catégorique; cette réponse ayant été négative, il demanda ses passeports et partit le lendemain pour Londres, où il est sans doute arrivé actuellement.

— Le *Moniteur* publie les mesures sanitaires qui ont été adoptées par la commission centrale de salubrité, contre l'invasion du choléra-morbus. A ces mesures de salubrité publique, sont joints un bulletin nominatif des individus atteints de la maladie, et une longue instruction populaire sur les principaux moyens à employer pour se garantir du choléra-morbus, et sur la conduite à tenir, lorsque cette maladie se déclare.

Dans la soirée du 29, il y avait en tout 62 cas de choléra morbus de connus depuis l'origine de la maladie. Sur les 62 personnes atteintes, il y avait eu 24 décès.

Cet après-midi, on signale 18 cas nouveaux de choléra et 8 morts dans les hôpitaux. Il y a eu en outre une mort subite attribuée au choléra, sur la place Vendôme, au poste de l'état-major de la place, et deux ou trois cas en ville, dont 1 terminé par un décès.

— Un grand nombre de personnes ont avancé hier et ce matin l'époque de leur départ pour la campagne. La poste n'a pu suffire avec ses 120 chevaux aux demandes qui lui ont été faites dans la soirée du 29. Quantité d'étrangers ont abandonné Paris avec leur famille. La plupart se dirigent vers la Loire.

La population ouvrière de Paris n'est encore que médiocrement inquiète de l'apparition du choléra; dans les classes aisées, on ne s'en occupe que médiocrement. Les bals, les spectacles, continuent à être fréquentés.

On écrit du département de la Moselle, que de grands mouvements de troupes s'opèrent vers le Hunsrück. On en donne pour motif l'agitation qui règne à S.-Wendel et dans la Bavière Rhénane.

— De faux écus de cinq francs français ont été mis en circulation dans la Bavière-Rhénane. Ils portent l'effigie de Louis-Philippe, et le millésime de 1830 et 1831. On peut les reconnaître à ce que l'exergue : Dieu protège la France, y est en relief; tandis qu'elle est gravée sur les pièces véritables.

**NOUVELLES D'ITALIE.**

La *Gazette de Lucques* annonce que la gabarre française le *Rhône* a débarqué 390 soldats du 66<sup>e</sup>. de ligne et 60 artilleurs avec 6 pièces de campagne; les deux bâtimens qui étaient les jours précédents en vue du port, et que l'on supposait contenir d'autres troupes, étaient le *Suffren* qui revenait de Trieste et un bâtiment marchand venant de Venise.

La même feuille annonce qu'à la suite de quelques désordres qui ont eu lieu à Ancône, le général-commandant Cubières a publié l'avis suivant :

« Je dois rappeler à la jeunesse d'Ancône qu'il n'est pas permis de se réunir sur la voie publique en signe d'allégresse, de manière à produire des embarras et à troubler le repos des habitans.

La présence des troupes françaises dans cette ville, où elles n'ont trouvé que des amis, ne saurait autoriser le refus d'obéir aux réglemens de police, non plus qu'à la violation des lois émanées de sa sainteté, pour garantir la sûreté des personnes et le repos public.

La force armée sous mes ordres agira toujours de concert avec l'administration pontificale, pour tout ce qui concerne ce but si désirable, que le concours de tous les bons citoyens fera obtenir facilement.

Les postes de la place ont reçu l'ordre de faire cesser le bruit (*i rumori*) qui se fait dans les rues après l'heure de la retraite.

Ancône, 12 mars 1832.

Le général commandant les troupes françaises à Ancône, *Cubières.*



Bologne, 21 mars. — Il paraît que le nombre des troupes qui arrivent de la Lombardie est bien plus considérable qu'on ne l'a annoncé d'abord. Outre les régimens d'infanterie Luxem et Esterhazy, dont je vous ai déjà parlé, il arrive dimanche un régiment de hussards hongrois, et on attend aujourd'hui un parc d'artillerie. On parle aussi de quelques bataillons de Croates qui peuvent arriver à tout moment. Il paraît d'après tout cela que tout le corps d'armée, commandé par le feld-maréchal lieutenant de Geppert, s'approche peu à peu d'Ancone, pour pouvoir s'y concentrer au premier appel. Les forces militaires autrichiennes en Italie, sous le commandement du comte Radetzky, se montent à 85,000 hommes.

On attend à Ancone, d'après des lettres du 19, une troisième expédition française, de quatre vaisseaux de guerre et autant de vaisseau de transport, venant de Toulon. La garnison française peut compter à présent à peu-près 3,000 hommes; les habitans y sont très-satisfaits de leur conduite.

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 31 mars. — La séance est ouverte à midi et demi.

Le ministre des finances informe la chambre qu'une indisposition l'empêche de se rendre à la séance de ce jour.

M. le président : Le ministre des affaires étrangères n'ayant pas les renseignemens nécessaires pour défendre le budget des finances, forces nous est de remettre la séance à lundi.

M. le ministre des affaires étrangères : Le ministre des finances ne souffre que d'une légère indisposition, il est probable qu'il se rendra à la séance de lundi.

M. A. Rodenbach annonce qu'il interpellera le ministre des finances sur les nominations des fonctionnaires de l'administration des monnaies, qui est, selon lui, inconstitutionnelle.

M. Lebeau pense que la question peut-être vidée sans que la présence de ce ministre soit nécessaire.

MM. Osy, Destouvelles et le ministre des affaires étrangères émettent une opinion contraire.

La continuation de la discussion du budget des finances est remise à lundi. La chambre s'occupe ensuite des pétitions.

Le conseil de régence de la ville de Liège demande que, dans la nouvelle loi sur l'instruction, l'université de Liège soit maintenue. — Conclut. Renvoi au ministre de l'intérieur et dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

Le sieur J. F. Van Halen, à Bruxelles, signale la société générale des Pays-Bas comme ne payant pas de contribution foncière pour ses biens, et n'ayant participé à aucun des deux emprunts. — Conclut. Ordre du jour. — Adopté.

Les administrations communales et un grand nombre d'habitans des communes de Prosnée, Wellin et St.-Hubert, s'élèvent contre le projet de route vers Neufchâteau en passant par Celles et Vignée, et demandent que la route à construire passe par Beauraing et Lompnez. — Conclut. Renvoi au ministre de l'intérieur. — Adopté.

La régence de Malines demande pour cette ville, lors de la nouvelle organisation judiciaire, le siège de la cour de cassation, et subsidiairement, au cas que le premier objet de sa demande ne fût pas obtenu, l'établissement dans cette ville d'une cour d'appel ou criminelle. — Conclut. Renvoi à la section centrale et dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

Les gardes civiques du canton de Lessines, se plaignent d'avoir été incorporés dans le bataillon du canton d'Ath et en demandent leur séparation. — Conclut. Renvoi au ministre de la guerre. — Adopté.

Treize propriétaires, cultivateurs de lin à Saint-Amand, réclament contre toute augmentation du droit de sortie sur les lins. — Conclut. Renvoi à la commission d'industrie. — Adopté.

M. Pirmez lit un long discours où il combat le rapport de la commission d'industrie sur divers pétitions relatives aux droits sur le lin.

M. le président : Nous ne sommes plus en nombre.

On fait l'appel nominal; 47 membres répondent à l'appel.

La séance est levée à 2 heures 1/4, et remise à lundi à midi pour la continuation de la discussion du budget du ministère des finances.

### SÉNAT.

Séance du 31 mars. — L'ordre du jour est le rapport de la commission chargée de l'examen du budget de la dette civile, des dotations, de la cour des comptes, des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine. Ce rapport présenté par M. le comte J. De Baillet conclut à l'adoption pure et simple de ces budgets. Il sera imprimé et distribué.

Lundi séance publique à midi pour l'ouverture de la discussion.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril. — Le concert donné hier à la cour, l'objet de la curiosité de tout notre monde fashionable, offrait le plus brillant spectacle. Les dames semblaient avoir pris à tâche de se surpasser sous le rapport de l'élégance et de la richesse : 4 à 500 personnes y assistaient. On remarquait un grand nombre de sénateurs, de députés, de fonctionnaires publics et d'officiers de différentes armes. Mme Malibran et M. Beriot ont produit leurs merveilles ordinaires; c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de leur beau talent.

— Les chefs d'administration de la trésorerie générale, de l'enregistrement et des domaines, du cadastre, des douanes et accises, sont nommés commissaires du roi, pour défendre le budget devant les chambres.

— La garde civique sédentaire de Bruxelles a reçu l'ordre de se tenir prête à faire le service de la place.

### LIÈGE, LE 2 AVRIL.

On a découvert ces jours derniers dans la mine des Kessales à Jemeppe, une nouvelle espèce de houille, qui n'était jusqu'à présent, dit-on, connue qu'en Angleterre. La veine a trois pieds d'épaisseur. On regarde cette découverte comme fort importante.

— Un de nos lecteurs nous écrit pour attirer l'attention sur l'utilité de l'établissement d'une école vétérinaire dans le royaume. Deux pétitions ont été adressées aux chambres à ce sujet.

— M. de Sarlet de Chokier écrit au *Courrier belge* qu'il est faux que lord Ponsonby lui ait jamais communiqué une liste de personnes notables de Bruxelles, ayant signé une pétition pour le rappel du prince d'Orange.

C'est encore une lettre insérée par le *Lynx* qui avait publié ce fait.

— Le premier bateau pêcheur belge est arrivé à Anvers le 29 mars, au matin; immédiatement après, le pêcheur belge a adressé à S. M. le fruit de sa première pêche.

— Dans la nuit du 30 au 31 mars dernier, des voleurs se sont introduits à l'aide d'escalade et d'effraction dans l'église de Glain près Liège, où après avoir forcé tous les tronc des confrères, ils en ont emporté l'argent; ils ont également enlevé divers objets qui se trouvaient dans l'église, évitant cependant de prendre des effets trop volumineux sont de nature à être facilement reconnus.

— On nous écrit de Vaels, qu'une femme de cette commune vient de mettre au monde deux enfans du sexe féminin, parfaitement constitués; mais collés l'un à l'autre par le ventre; ils sont morts au bout de quelques minutes. La mère a été sauvée. Grâce aux soins de Mme. Grégoire, sage femme de la commune de Vaels.

— Dans la séance du parlement anglais du 27, lord Palmerston a dit qu'il comptait sur l'accomplissement de la promesse que les Français ont faite; lors de l'occupation d'Alger, c'est-à-dire de ne pas garder cette conquête.

— On lit dans le *Mémorial* :

« Peu de gens savent ce que c'est que l'isochromie. L'isochromie est l'art d'imiter la peinture sans connaître le dessin. M. Gaillard, à qui l'on doit, si non l'invention, du moins le perfectionnement

de cet art, est en ce moment à Bruxelles. Nous avons vu des tableaux de plusieurs élèves qui n'avaient eu que peu de leçons, et nous pouvons assurer que leur travail était de tous points fort remarquable. Six leçons suffisent pour apprendre l'isochromie et il n'est besoin, pour arriver à ce résultat, ni de grandes dispositions naturelles, ni d'études préparatoires. »

— L'*Indépendant* signale aujourd'hui un fait grave contre le ministère : nous inserons la réponse qui sera faite à la feuille Bruxelloise :

L'*Emancipation* publie un discours de M. Delhougne, et nous engage à y répondre; c'est ce que nous ferons. Mais nous avons un mot à dire à notre confrère, qui prétend que nous nous sacrifions à la défense des fonctionnaires publics. Certes, quand nous croyons une cause juste, nous n'hésitons pas à la soutenir, alors même qu'elle nous conduirait au dernier résultat à nous sacrifier; mais, cependant, nous devons dire que nos sacrifices ne sont pas tels, que nous en soyons réduits, faute d'abonnés, à frauder scandaleusement le trésor des droits de timbre imposés aux journaux; ce n'est pas nous qui avons eu à solliciter la remise d'amendes immenses encourues par cette fraude; ce n'est pas à nous que l'on a bien voulu accorder cette remise, Dieu sait à quel prix! Quand on est dans la position de nos confrères de l'*Emancipation*, quand on a aux ministres des obligations aussi grandes et aussi récentes, il ne faudrait pas se montrer si ardens défenseurs de l'opposition et traiter le pouvoir aussi cavalièrement, puisque cavalièrement il y a. Au reste, les ministres reçoivent le juste prix d'une faiblesse coupable : quand ils ont sacrifié les lois, leur devoir, et l'intérêt de tous les journaux, à la peur que leur inspirait l'opposition du journal fraudeur, ils ont dû s'attendre à ce que l'audace de celui-ci irait croissant, et il en a été ainsi.

### Extrait d'une correspondance particulière.

La lettre suivante écrite par un officier de notre armée, atteste l'enthousiasme qui anime nos troupes : au moment où les ratifications des cinq puissances donnent l'espoir de se voir consolider la paix en Europe, l'entêtement du roi de Hollande pourrait encore essayer de la troubler; cette fois, nous sommes en mesure :

« Tout se prépare à la guerre; nous allons de suite nous concentrer et prendre des positions au-delà des Nettes; depuis que je t'ai quitté, j'ai revu toute notre brigade, nos troupes sont au mieux disposées, et si le coup de canon donne le signal, nous montrerons au monde entier ce que peut une armée belge; nous avons plus que l'espoir d'un bon succès; les hollandais se concentrent en s'éloignant de l'extrême frontière, c'est le moment de marcher droit au but. Je suis à l'avant-garde, Dieu veuille qu'on m'y laisse; en deux jours toute notre brigade peut être rassemblée, et nous en aurions assez pour faire une bonne percée : le Brabant septentrional nous recevra en frères; l'entêtement en est lui-même convaincu, toutes les milices de cette province sont envoyées dans le Nord parce qu'on s'en méfie, la désertion continue dans les allemands.

« Je n'ai pris aucun repos depuis que je t'ai quitté : ma joie me rend infatigable. »

Vendredi à minuit.

Le *Messageur des Chambres* publie aujourd'hui un document de la plus haute importance, c'est une déclaration du comte Orloff au roi de Hollande. Il y est dit en substance qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion pour aider S. M. le roi Guillaume à établir sur des bases équitables la séparation de la Belgique et de la Hollande, l'empereur de Russie ne reconnaît plus désormais la possibilité de porter aucun appui ni secours au roi Guillaume. (Voyez l'art. France.)

Cette pièce semble avoir tous les caractères d'authenticité. Le *Messageur* dit qu'elle lui est parvenue de La Haye, et l'annonce comme venant confirmer toutes les espérances de paix qu'il n'a cessé de donner à ses lecteurs.



Les nouvelles apportées par les journaux anglais du 30, semblent annoncer aussi que la déclaration du comte Orloff était à cette date connue à Londres. Cette coïncidence doit laisser peu de doutes sur la réalité de l'existence du document publié par le *Message*.

Quoiqu'il en soit, nos affaires touchent à une conclusion. L'Autriche a fait un pas immense vers la France et l'Angleterre. L'occupation d'Ancône n'aura pas été sans influence sur le cabinet de Vienne. Il n'a pu voir que la présence de 1200 français à Ancône a suffi pour mettre en feu toutes les têtes italiennes. Les habitants accourent de toutes les parties du pays pour voir les soldats tricolores, qui semblent leur promettre un prochain affranchissement (1). Ce fait et la fermentation qui règne dans tous les petits états de l'Allemagne, étaient certes de nature à éclairer la politique de l'Autriche, et agiraient aussi sur les résolutions de la Prusse.

Une lettre arrivée ce matin de Paris, mande que le choléra morbus s'était manifesté le 30 mars dans quatre différents quartiers : le Marais, les faubourgs Saint-Honoré, Saint-Antoine et dans la Cité. Il y avait eu jusqu'à ce jour 53 cas et 18 décès. Beaucoup de gens quittent Paris. Il paraît cependant qu'on ne redoute point la contagion de la maladie.

On lit aussi dans un journal de Paris : « Une preuve frappante du peu de frayeur que la maladie a inspiré en général, c'est qu'hier, jour de la mi-carême, les mascarades ont été fort nombreuses, et que les bals masqués ont été plus brillants encore que dans le carnaval. »

Il paraît, chose assez remarquable, que depuis que le choléra s'est manifesté à Londres, il meurt moins de monde qu'auparavant.

Il se confirme que la démission de M. Coghén n'a point été acceptée, ce ministre n'a point assisté à la séance du 30. On a néanmoins continué la discussion du budget des finances. Ce sont surtout MM. Meuléusere et Nothomb qui l'ont défendu.

Des commissaires ont été nommés pour la défense du budget. On espère que la chambre pourra modifier les réductions qui ont amené la démission de M. Coghén.

#### DES EMPLOYÉS.

Il est, il faut en convenir, des gens qui entendent singulièrement le gouvernement représentatif. Il semblerait, à les entendre et les voir agir, que le peuple ne se trouve en dehors de ce qui gouverne, administre ou fait les lois. Il faut, répètent-ils sans cesse, que le peuple qui a fait la révolution en recueille les fruits; il faut qu'il soit déchargé des impôts, sous le poids desquels il gémit, et pour appliquer ces principes, qui bien entendus seraient d'une utilité si large pour toutes les classes de la société, ces mêmes hommes se font, comme on dit, suer sang et eau pour réduire les traitements des employés, ou bien encore pour en mettre sur le pavé un bon nombre.

Eh! qu'entendent-ils donc par peuple serait-ce qu'à leur sens, le peuple ne se compose que des dernières classes de la société, et des industriels, des artistes, des avocats? Mais pourquoi comptez-vous donc les prêtres, les magistrats, les professeurs, les administrateurs, les employés, en un mot, tous les hommes qui, sont rétribués par le trésor public pour les services qu'ils rendent à tant de titres divers, à la société? Étrange subversion des idées! Mais le peuple, à notre époque de liberté et d'égalité, n'est-ce pas tout ce qui est dans l'état? Le magistrat, l'officier, l'administrateur, l'employé, n'étaient-ils pas hier encore dans les rangs de ce que vous nommez peuple, ainsi que l'avocat, le médecin, le négociant? A quoi ceux-là doivent-ils leur élévation? à leur mérite, à leur travail, le plus souvent à une constante persévérance de plusieurs années pour arriver des derniers aux premiers échelons de la hiérarchie.

Voilà certes des idées fort simples et à la portée des esprits les moins intelligents, et cependant, ces idées semblent être la plupart du temps étrangères à ceux qui se disent les plus chauds partisans des intérêts populaires. Nous prendrons pour

(1) Les soldats français vendent aux paysans italiens à des prix fous de petits drapeaux tricolores. C'est pour eux comme le symbole de leur régénération politique.

exemple M. Delhougue, qui certes ne peut être récusé sous ce rapport. A la séance de la chambre des représentants du 29 mars, il propose de réunir plusieurs branches de l'administration centrale des contributions directes, des douanes et des accises et il ajoute : d'où il résulterait une grande économie, parce que plusieurs employés, devenant inutiles, seraient supprimés.

Voilà la manière dont l'honorable représentant entend les intérêts des individus. Faites des réformes, dit-il, simplifiez l'administration, et supprimez après les employés qui seront de trop : ce qu'ils deviendront, ces employés ; ce qu'ils feront pour vivre, après avoir compté à juste titre sur leurs années de service pour obtenir de l'avancement, je ne m'en embarrasse point ; les intérêts du peuple avant tout pour moi.

Lisez la séance de la chambre du 30 mars ; vous y trouverez encore exprimés d'une manière fort claire, les sentiments dont est animé le même représentant pour le sort des employés.

M. le ministre des affaires étrangères, après avoir prouvé que les employés de l'administration centrale des postes ne jouissaient chacun, l'un portant l'autre, que de 1400 florins de traitement annuel, ajoutait que certes ce n'était point trop, si l'on considérait surtout qu'ils sont fort assujétis, et qu'ils travaillent souvent dix heures par jour. M. Delhougue a répondu que ce travail n'était que matériel, et que, quand même les employés travailleraient dix heures par jour, ce n'était là rien de fort exagéré.

Telle est la manière déplorable dont quelques hommes envisagent l'état d'assujétissement et d'esclavage des employés. Fort heureusement, peu de députés partagent cet esprit de rigorisme inconciliable avec les mœurs de notre temps. Si de pareils principes parvenaient à faire beaucoup de prosélytes dans la chambre, le gouvernement représentatif ne tarderait point à devenir le plus puissant élément de désorganisation administrative et le moins paternel de tous ceux que l'on connaisse.

#### COMMERCE — INDUSTRIE.

##### Produit du chemin en fer de Manchester à Liverpool.

Le projet d'un chemin de fer d'Anvers à la Meuse et au Rhin dont on annonce l'adjudication et dont la réalisation rencontre tant d'incrédulité, donne un grand intérêt aux détails suivants que nous puisons dans la *Revue Britannique*. C'est aux hommes spéciaux et positifs qui ne se laissent point séduire par de théories à comparer et à juger les faits :

Le chemin de Manchester à Liverpool a une longueur de 30 à 31 milles (environ 40 lieues). Il se compose de deux routes, ou plutôt de deux lignes de routes, dont l'une sert pour les voitures allant de Liverpool à Manchester, et l'autre pour celles qui suivent une direction inverse. Malgré les difficultés sans nombre que l'art a dû surmonter, et que nous avons déjà fait connaître, sa construction n'a coûté que 800,000 liv. sterl. (20,000,000 fr.)

Voici l'extrait sommaire des recettes et des dépenses effectuées pendant le 4<sup>e</sup> semestre 1831.

	Francs.
Transport de 188,726 voyageurs, ci.	1,090,000
Id de 41,000 tonneaux de marchandises.	552,500
<b>Total des recettes.</b>	<b>1,642,500</b>
Dépenses d'entretien, de personnel et frais divers.	884,000
<b>Reste net.</b>	<b>758,500</b>

Cette somme de 758,500 fr. pendant six mois, représente, pour l'année entière, un intérêt annuel de 7 à 8 pour c. sur le capital déboursé. Aussi, les actions qui, à leur création, étaient de 100 liv. sterl. chacune, ont-elles à peu près doublé de valeur.

Cependant cette entreprise a eu à lutter contre deux canaux qui servent à la navigation entre Liverpool et Manchester, et qui ont baissé leur prix de plus d'un tiers aussitôt que le chemin en fer a été ouvert. Mais comme sur cette dernière voie le prix du transport est le même, et que le trajet s'y effectue en deux heures, tandis qu'il en faut plus de douze par les canaux, il est facile de prévoir que sous peu le transport par eau sera abandonné; ce qui portera alors à plus du double les transports exécutés sur le chemin en fer. La concurrence des canaux aurait même déjà cessé si les négociants de ces deux villes n'étaient pas eux-mêmes propriétaires d'actions de canaux, ce qui les oblige à leur donner encore la préférence.

Voici, à présent, quels sont les avantages qu'a retirés le commerce en général de cette entreprise : Le prix moyen du transport des marchandises par les canaux était autrefois de 15 sh. (19 fr.) par tonneau; il n'est plus aujourd'hui que de 10 sh. (12 fr. 50.) Le prix des places des anciennes messageries, qui, depuis l'établissement du chemin de fer ont cessé leurs entreprises, était de 12 à 14 sh. (15 à 17

fr. 50 c.); il n'est plus aujourd'hui, par les voitures à vapeur, que de 5 sh. (6 fr. 25 c.) Si l'on ajoute à ces diminutions la rapidité avec laquelle s'effectue le trajet, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que le commerce et l'industrie ont gagné par l'établissement de ce nouveau moyen de communication, plus de cent p. c. Aussi, peut-on dire sans vérité, qu'il n'est aucun perfectionnement, aucune économie, dans les frais de production, qui ne tourne tôt ou tard à l'avantage des masses.

#### UNIVERSITÉ DE LIEGE.

Faculté libre de Philosophie. — Le 5 du courant, M. Louvrex, Joseph, subira son examen de candidat à 4 heures.

##### Signalement d'une femme décédée subitement à Vicq, arrondissement de Valenciennes.

Taille de quatre pieds huit pouces, cheveux noirs commençant à grisonner, sourcils noirs, front haut, yeux gris, nez relevé, bouche moyenne, menton rond, teint pâle.

Vêtue d'une couchette d'indienne mouchetée bleue, rammodée de plusieurs sortes de pièces, un mouchoir jaune sur son cou, un corset de basin bleu attaché à un mauvais jupon de buhouri, couleur café, un tablier de toile bleue, un beguin de mousseline avec un chapeau de paille dont la doublure est en calico bleu, deux mauvaises poches de basin bleu dans lesquelles il s'est trouvé dans un morceau de toile, une pièce de deux francs, un florin de Hollande, dix pièces d'un cent et une d'un demi cent, chaussée de bas noirs en laine, couverte d'un mauvais mantelet en indienne brune et tout en pièces.

Elle portait à la main un sac de toile bleue dans lequel se trouvaient un chapelet, une tabatière, un étui à épingles, etc., etc.

##### Signalement de Gustave Morin, âgé de 14 ans et demi, natif de Châteauroux (France).

Taille de quatre pieds trois pouces, cheveux noirs, front couvert, sourcils noirs, yeux noirs, nez aquilin, bouche moyenne, lèvres pincées, menton long, visage assez rond, teint coloré, linge marqué G M 37 en coton rouge, habit de drap noir usé et mal propre, gilet idem, cravatte de soie noire, pantalon de drap noir, casquette ou toque bleu clair avec encourage en poils, chaussettes de laine noir, souliers lacés.

Ce jeune homme s'est enfui de Paris, où il était en pension, en faisant connaître que son intention était de s'enrôler dans un bataillon de volontaires belges.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur ledit Morin sont priées de s'adresser à cette fin au bureau central de police.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 30 mars.

**Naissances** : 2 garçons, 3 filles.

**Décès** : 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir : Jean Joseph Simonis, âgé de 54 ans, cordonnier, rue Neuvicé, époux de Martine Lalobbe. — Henri Joseph Crabay, âgé de 41 ans, peintre en bâtiment, rue sur la Fontaine, époux de Marie Catherine Brose. — Marie Anne Lovinfosse, âgée de 70 ans, herbière, faub. St. Laurent, épouse de Jean Pierre Peclers.

**Du 31 mars.** — **Naissances** 5 garçons, 2 filles.

**Décès** : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Léonard Lemane, âgé de 43 ans, laineur, rue du Grand Henri, époux d'Elisabeth Thys. — Jean Garnel, âgé de 31 ans, soldat au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs, premier bataillon, première compagnie. — Marie Anne Desart, âgée de 91 ans, rue Vert Bois. — Agnès Thonart, âgée de 26 ans, hotteuse, rue Xhovémont.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

**Programme du GRAND CONCERT qui sera donné samedi 7 avril 1832, à la salle du Spectacle, pour l'anniversaire de la naissance du célèbre GRÉTRY.**

##### PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture du Dieu et de la Bayadère, par Auber.
- 2<sup>o</sup> Duo de Guillaume Tell, de Rossini, chanté par M. Vancapenberg, amateur de Bruxelles et M. Bouchy.
- 3<sup>o</sup> Solo de flûte, exécuté par M. Christophe.
- 4<sup>o</sup> Air, chanté par Mde. Ponchard.
- 5<sup>o</sup> Solo de violon, exécuté par M\*\* amateur.
- 6<sup>o</sup> Credo de la messe du sacre, de Chérubini.

##### DEUXIÈME PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture de Marguerite d'Anjou, par Meyerbeer, membre honoraire de la Société Grétry.
- 2<sup>o</sup> Air du Siège de Corinthe, chanté par M. Vancapenberg.
- 3<sup>o</sup> Solo de clarinette, exécuté par le jeune Prume, élève du Conservatoire.
- 4<sup>o</sup> Air, chanté par Mde. Ponchard.
- 5<sup>o</sup> Solo de cor par M\*\*
- 6<sup>o</sup> Agnus Dei et Sanctus de la messe du Sacre, par Chérubini.

La salle sera richement décorée et illuminée. On peut se procurer des billets au prix de deux florins chez M. HUTAIS, concierge de la Société Grétry, rue du Station n<sup>o</sup> 213.



Josephine XHENEMONT, rue de la Régence, vient de recevoir un joli choix de COTONS imprimés, jolis dessins, qu'elle VEND aux prix de 25, 28 et 33 cents l'aune; calico écarlé à 16 cents; mouchoirs cotonnettes à 24 cents et au-dessus, schirtings fort pour chemises à 18 cents. Son magasin est nouvellement réassorti d'une quantité d'articles d'années, d'un goût moderne et à des prix fort avantageux.

Lundi 9 avril 1832 et jour suivant, P. J. BAILLY, négociant à Spa, VOULANT CESSER SON COMMERCE, fera exposer en VENTE en détail les MARCHANDISES formant son magasin, savoir :

Schals, fichus et écharpes de toutes qualités, soieries, mousseline imprimée et blanche, côte pali, guingance, coton suisse, hautes tules, broderies, circassienne, mérinos, calicos, organdi, toiles blanches et bleues, bas, mercerie, parfumerie, chapeaux de paille d'Italie et hauts chapeaux pour hommes et casquettes, et beaucoup d'objets trop long à détailler. A crédit, par le notaire BEAUPAIN.

Sa belle MAISON, enseignée de la Cour de Londres, très-convenable pour un Hôtel ou commerce quelconque, est à LOUER, meublée ou non. S'adresser, par lettres affranchies, à M. BAILLY, propriétaire à SPA. 348

A VENDRE, de gré-à-gré, une FERME patrimoniale, sise dans le Vallon de la Vedre, à Goé, près de Limbourg à portée de la nouvelle route, avec environ 20 bonniers de terrains en dépendants, presque tous en pâturage.

L'acquéreur aura toutes facilités pour le paiement du prix de cette propriété, qui par sa position avantageuse, réunit beaucoup d'agréments. S'adresser à M. DELEXHY, notaire, à Liège. 246

( ) En l'étude de M. BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé le 16 avril 1832, 10 heures du matin, à la VENTE aux enchères publiques d'une jolie MAISON, à porte cochère, située en cette ville, place du Spectacle, n° 858, avec écurie, remise et un très-beau jardin par derrière, ayant vue sur le quai de la Sauvenière. L'adjudicataire pourra en avoir la jouissance à Noël prochain, et il aura la faculté de ne payer qu'un tiers du prix comptant.

**Vente définitive sans faculté de surenchérir.**

Lundi 9 avril 1832, à 9 heures du matin, pardevant M. le juge de paix du quartier du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'une grande MAISON couverte en ardoises, avec écurie, étable, fournil et un jardin garni d'arbres fruitiers, le tout formant un ensemble, contenant environ trente perches, situé au Péry, commune de Liège, joignant du levant au sieur Leruitte, jardinier, du midi à une ruelle et à M. Thiriart, du couchant à ce dernier et autres, du nord à une ruelle. S'adresser pour voir le cahier des charges à M. le juge de paix susdit, ou au notaire DELEXHY, rue St-Séverin. 482

( ) Mardi 17 avril 1832, à deux heures de relevée on VENDRA aux enchères publiques en l'étude et par le ministère du notaire PAQUE, une MAISON sise à Fragnée, à Liège, avec 95 perches 90 aunes de jardin et cobillage, tenant d'un côté au chemin de Fragnée, et de l'autre à la grande route de Sclessin. S'adresser pour voir le bien au n° 854, à Fragnée, et pour les conditions audit notaire, dépositaire des titres.

QUARTIER indépendant à louer, rue Mont St. Martin, n° 612.

Un GARÇON de BILLARD, peut se présenter au Café Grec, placé Verte. 346

A VENDRE; plusieurs Moulins à bras en très bon état. S'adresser rue Vinave-d'Ille, n° 38. 352

Premiers SORETS doux pleins, et SAUMONS salés, à 40 cents la livre, chez PERET, rue Ste.-Ursule. 354

**Vaches et bêtes à laine à vendre à la ferme dite Grande-Hautlou près de Limbourg.**

Le 9 du mois d'avril 1832, vers 9 heures du matin, Monsieur Pierre de Thier, de Verviers, fera vendre dans la dite ferme, au plus offrant et à crédit sous bonne caution: huit vaches, dont trois non portières, dites *monses* et cinq pleines, ou non pleines; plus un troupeau de bêtes à laine, partie métisées partie race d'Ardenne. 341

A LOUER dès-à-présent, un beau JARDIN, avec une place par terre, situé en Jonfosse, l'entrée sur la Fontaine, n° 102, jardin n° 9, s'y adresser. 345

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser rue Souverain-Pont, n° 582.

A LOUER un JARDIN avec 2 petits cabinets jouissant d'une belle vue, situé au Péry. S'ad. au n° 44, rue des Mineurs. 350

A LOUER dès-à-présent un très-joli QUARTIER, au commencement du Quai d'Avroy, composé d'un salon, 4 places de maître, 3 de domestique, une cuisine, cave et la jouissance d'un grand jardin. S'adresser au n° 485, même Quai.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.**

1<sup>re</sup> Direction. — Administration des domaines et forêts. — 5<sup>e</sup> maîtrise.

On fait savoir que le 8 mai 1832, à dix heures du matin, il sera procédé devant M. DUSART, notaire à Liège, en un seul lot et en une seule séance dans une des salles du palais de justice de cette ville, à la vente du fonds et de la superficie de la forêt de Harre, située sous la commune de Harre, contenant 656 bonniers 98 perches 63 aunes.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir: un cinquième un mois après l'adjudication et les quatre cinquièmes restans en quatre paiemens d'année en année, à partir du jour de la vente; de sorte que le dernier cinquième devra être acquitté le 3 mai 1836. Ces quatre derniers cinquièmes porteront un intérêt de 4 p. 100.

S'adresser pour de plus amples renseignements, obtenir des exemplaires de l'affiche, ainsi que pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la 1<sup>re</sup> direction de la société générale, Montagne des Douze Apôtres, n° 1262-30, à Bruxelles; chez M. le notaire DUSART, à Liège; chez M. de BELLEFROID, maître particulier des forêts de la société générale, à Saint-Trond, et chez les agens de cette société, à Marche, Liège, Huy et Namur.

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sise place Sainte-Barbe, n° 32, à LOUER. S'y adresser.

( ) IMMEUBLES A VENDRE par expropriation forcée.

1<sup>er</sup> Lot. 4<sup>e</sup>. Une maison, annexes et dépendances, avec cour et bâtimens y annexés, servant d'étables et d'écuries.

2<sup>e</sup> Une grange avec porte-charretière, et autres bâtimens y annexés, écuries pour les chevaux, également avec porte cochère, et étables pour les vaches, four et fournil.

Ladite maison, grange et bâtimens, tiennent les uns aux autres, et ne forment avec la cour qui se trouve au milieu, qu'un seul et même ensemble, le tout situé près de l'église de Boncelles, tenus et occupés en partie par la veuve Joseph Paquay, née Roideau, et l'autre partie par Joseph Wassin.

3<sup>e</sup> Une pièce servant d'assise à tous lesdits bâtimens, et également annexés à ceux-ci; elle consiste en une prairie plantée d'arbres fruitiers, et en une petite parcelle de jardin, le tout entouré de hayes vives, contenant ensemble septante-huit perches 470 aunes carrées, occupée par les ci-dessus nommés.

2<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre labourable, contenant trois cent septante cinq perches ou environ, sise en lieu dit Douze Bonniers, occupée par Joseph Ramelot et la veuve Gilles Lecler.

3<sup>e</sup> Lot. — Une pièce, partie terre et partie prairie, appelée Grand Pré, contenant environ soixante dix neuf perches, dont les deux tiers sont en terre arable, et l'autre tiers en prairie, occupée par Joseph Ramelot et la veuve Gilles Lecler.

4<sup>e</sup> Lot. — 1<sup>o</sup>. Une pièce de terre, sise en lieu dit Chaignon, contenant environ vingt-six perches 157 aunes, occupée par la veuve Gilles Lecler.

2<sup>o</sup>. Une pièce de terre, contenant environ trente quatre perches 875 aunes carrées, sise en lieu dit aux Trois Journaux, occupée par ladite veuve Gilles Lecler.

5<sup>e</sup> Lot. — une pièce de terre labourable sise en lieu dit Pabisse, contenant environ soixante dix sept perches, occupée par Joseph et Henri Ramelot.

2<sup>o</sup> Une pièce de terre labourable, appelée la terre des Carmelins, contenant environ dix sept perches 438 palmes, occupée par les mêmes.

3<sup>o</sup> Une pièce de terre entourée de hayes, appelée le Pré Croissant, contenant environ cent trente trois perches 616 palmes, occupée par les mêmes.

6<sup>e</sup> Lot. — 1<sup>o</sup> Une pièce de terre, sise en lieu dit aux trois Journaux, contenant environ cent trente trois perches 616 palmes, occupée par les mêmes.

2<sup>o</sup> Une pièce de prairie, appelée le Pré Jean-Scion, contenant dix neuf perches 618 palmes, occupée par les mêmes.

3<sup>o</sup> Une pièce de pré située en lieu dit la Marchandise d'Arras contenant environ soixante dix-huit perches 470 palmes, occupée par les mêmes.

7<sup>e</sup> Lot. — 1<sup>o</sup> Une maison, annexes et dépendances, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, grange, écuries, étables, four et fournil, le tout situé en lieu dit Gonhit, et occupée par ladite veuve Gilles Lecler.

2<sup>o</sup> Une pièce, partie en terre partie en pré, servant d'assise à la maison et bâtiment qui précèdent, contenant environ cent soixante quatorze perches, également située en lieu dit Gonhit, occupée par la même veuve Gilles Lecler.

3<sup>o</sup> Une autre pièce, partie en terre partie en pré, située au même lieu, contenant environ quatre vingt sept perches 188 palmes, occupée par la même.

4<sup>o</sup> Une pièce de terre, contenant environ cinquante deux perches 313 palmes, sise en lieu dit sur les Frelisses, occupée par la même.

5<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, sise au même lieu que la précédente, contenant environ cinquante deux perches 313 palmes, également occupée par la même veuve Gilles Lecler.

Tous lesdits immeubles, lesquels constituent les sept lots ci-dessus désignés, sont situés dans la commune de Boncelles, canton de Seraing, district de Liège, premier arrondissement de la province du même nom.

La saisie en a été faite par procès verbal de l'huissier Pierre Joseph Maréchal, domicilié à Liège, en date du huit décembre mil huit cent trente-un, enregistré à Liège le lendemain, transcrit au bureau des hypothèques de la même ville, le douze dudit mois de décembre mil huit cent trente-un, et au greffe du tribunal de première instance séant au dit Liège, le vingt du même mois, à la requête de M. Lou Aerts, avoué près ledit tribunal, domicilié rue de la Wache à Liège.

Sur 1<sup>o</sup> Barbe Paquay, veuve Gilles Lecler, ménagère, domiciliée dans ladite commune de Boncelles, et ce tant en nom propre qu'en qualité de mère et tutrice naturelle de ses enfants mineurs;

2<sup>o</sup> Sur Jean Joseph Lecler, cultivateur, aussi domicilié dans la commune de Boncelles, en sa qualité de subrogé tuteur auxdits enfans mineurs;

3<sup>o</sup> Sur Joseph Ramelot, cultivateur, et Henri Louis Ramelot, aussi cultivateur, tous les deux domiciliés dans ladite commune de Boncelles.

Copies dudit procès-verbal de saisie immobilière ont été laissées avant l'enregistrement:

1<sup>o</sup> à M. Henri Joseph Dumoulin, bourgmestre de ladite commune de Boncelles;

Et 2<sup>o</sup> à M. François Joseph Jalheau, greffier de la justice de paix dudit canton de Seraing, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal de 1<sup>re</sup> instance séant à Liège, le lundi 6 février 1832, aux dix heures du matin.

Ledit M. Louis AERTS, avoué, domicilié comme il est dit ci-dessus, rue de la Wache à Liège, n° 753, occupera pour lui-même en sadite qualité d'avoué, dans la présente poursuite. L. AERTS.

L'adjudication préparatoire, a été faite le 26 mars 1832, moyennant les prix, savoir:

- De six cents florins pour le 1<sup>er</sup> lot.
- De cinq cents florins pour le 2<sup>e</sup> lot.
- De deux cents florins pour le 3<sup>e</sup> lot.
- De cinquante florins pour le 4<sup>e</sup> lot.
- De trois cents florins pour le 5<sup>e</sup> lot.
- De trois cents florins pour le 6<sup>e</sup> lot.
- Et de six cents florins pour le 7<sup>e</sup> et dernier lot.

Et l'adjudication définitive est fixée et aura lieu, à l'audience des criées dudit tribunal le lundi, quatre juin dix-huit cent trente-deux, aux dix heures du matin, sur les sommes ci-dessus énoncées, montant de l'adjudication préparatoire de chacun des lots sus-exprimés. L. AERTS, avoué.

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 30 mars. — Consolidés, 83 1/2 5/8.

Bourse de Vienne du 23 mars. — Métalliques, 87 9/16. Actions de la banque 1149 1/2.

Bourse de Paris du 30 mars. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 40 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 75 c. — Emprunt total d'Espagne 1830, 80 0/0. — Emprunt d'Haiti, 220 fr. 00. — Emprunt rom. 79 3/4. — Emprunt Belge 78 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 29 mars. — Dette active, 41 1/2 0/0 00 0/00. Idem différée 0 0/00. — Bill, de ch. 00 0/0 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 00 0/0 00 0/0. — Rente rom. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Bus. Hope et Co 5, 89 1/4 91 1/4. — Dito ius. gr. li. 00 0/0 0/0. — Dito C. Ham. 00 0/0 0/0. — Dito em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 00 0/0 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0. — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0. — Métall. 83 0/0 0/0 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> 1. 000. — Dito 2<sup>e</sup> 1. 000. — Lot. de Pologne 29 3/4. Naples Falconnet 5, 73 0/0 00 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Green 61 1/2. — Perp. d'Amst., 46 1/2.

**Bourse d'Anvers du 31 mars. — Changes.**

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	78 0/0 av.	A	
Londres.	12 15		
Paris.	47 3/16	47	48 7/8
Francfort.	35 1/16	35 9/16	35 7/16
Hambourg.	35 3/8	A 35 3/16	A
Escompte 4 0/0			

**Cours des Effets.**

Belgique	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt, 94 1/2 et A.
	Empr. de 10 mill., " 90 1/2 91 90 3/4
	Empr. de 24 mill., " 00 00 0/0.
	Dette active, 5 " 94 0/0 3.
	Oblig. de Entr. 5 " 00 à 00.
Hollande.	Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
	Oblig. synd. 4 1/2 " 00
	Rent. re nb. 2 1/2 " 84 et 87 1/4.

Bourse de Bruxelles, du 31 mars. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 95 0/0 P — Emprunt de 10 millions, intérêt, 94 0/0 P. — Emprunt de 24 millions, 76 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spertzele, à Liège.